



# CAUTIONNEMENT BANCAIRE et POURVOI EN CASSATION

Par **Doudou76**, le **12/05/2015** à **10:42**

Bonjour,

Je suis caution bancaire solidaire avec mon ex associé pour un prêt bancaire. En première instance, nous avons plaidé la disproportion, l'avocat de la banque a utilisé des éléments de bilan de société, de patrimoine de mon père au lieu du mien l'ensemble sans documentation, ni en avoir informé mon avocat. Qui a donc faussé le jugement en faveur de la banque. La cour d'appel a suivi le tribunal de commerce sans vraiment regarder le dossier.

Ma question est la suivante, est-ce qu'avec ses éléments d'erreur de personne et les derniers jugements de la cour de cassation, stipulant que le banquier doit prendre dans la déclaration de patrimoines l'actif mais aussi le passif de celui-ci, est-ce une bonne idée de se pourvoir en cassation?

Merci d'avance pour vos réponses